



ENERGIES RENOUVELABLES (EnR)

DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT
DES EnR



DES PRESTATIONS À LA CARTE

3 services à la disposition des collectivités

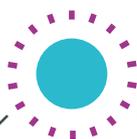
- **Etudes de faisabilité**
- **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**
- **Maîtrise d'oeuvre**



LE SDEEG C'EST AUSSI UNE RÉGIE DE TRAVAUX ET D'EXPLOITATION DES ENR

L'objectif poursuivi est de favoriser le développement des centrales photovoltaïques en toiture en assurant la conception, la réalisation et l'exploitation des projets.

QUELQUES EXEMPLES...



2013, Commune de LE TEICH :

Générateur photovoltaïque des bâtiments annexes aux ateliers municipaux :

- Puissance installée : 70,56 kWc
- Surface de toiture équipée : 500 m²
- Mise en Service : 22 Août 2013
- Production annuelle : 85 236 kWh
- Emission de CO₂ évitée : 7 586 kg/an
- Equivalent foyer moyen : 33 foyers

2018, CDC du val de l'eyre :

Générateur photovoltaïque de 99,9 kWc sur le bâtiment de la pépinière d'entreprises

GIRONDE
ÉNERGIES

NOUVEAUTÉ

Création de la SEM Gironde Énergies nécessaire pour porter des projets de plus grande envergure et s'ouvrir aux autres énergies (bois énergie, petit hydraulique, géothermie, méthanisation...)

QUELS SONT LES AVANTAGES APPORTÉS PAR LE SDEEG ?

- Montage technique, administratif et financier des projets et dynamiser les investissements photovoltaïques sur le territoire girondin tout en s'ouvrant aux autres énergies (méthanisation, GNV, bois énergie, hydroélectricité...)
- Investissement et exploitation peuvent être portés par le SDEEG
- Retombées financières éventuelles pour la collectivité suivant l'équilibre économique du projet

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

Pour les prestations à la carte, la collectivité signe une convention (prestation de services à la carte) sans exclusivité et **sans frais d'adhésion**, après approbation par son Assemblée délibérante. A la survenance du besoin, la collectivité fait une demande écrite au SDEEG qui chiffre l'intervention. L'acceptation du devis par la collectivité vaut début d'exécution de la prestation.

Pour la régie de travaux et d'exploitation des EnR et la SEM Gironde énergies, la collectivité porte son projet à la connaissance du SDEEG pour une analyse de pré-qualification. Une étude de faisabilité est lancée pour les projets pertinents. En ce qui concerne les projets viables technico économiquement, une proposition contractuelle est faite à la collectivité par le SDEEG.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTER LE SERVICE ÉNERGIES

Tél. : 05 56 16 13 21
Mail : service.energies@sdeeg33.fr